

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

L'êtr e humain est au cœur du travail de l'ACAT : l'êtr e humain et ses droits bafoués, l'êtr e humain qui s'engage pour les droits et la dignité des autres – et qui risque souvent sa propre vie.

Dans ce bulletin, vous rencontrerez, comme d'habitude, ces personnes sous forme de descriptions de « cas » : les femmes indignées au Mexique qui manifestent contre l'un des innombrables féminicides et qui sont elles-mêmes maltraitées par les forces de sécurité (et pour lesquelles vous pouvez vous engager par le biais de la lettre d'intervention). Ou encore des personnes pour qui nous avons écrit des lettres dans le passé et dont nous avons des nouvelles à donner dans le suivi – des bonnes et des mauvaises.

Mais nous approfondissons aussi des rencontres personnelles : d'une part avec Florence Ngo Hongla, la directrice d'EMINED au Cameroun, qui nous a rendu visite en avril. Dans le cadre de deux conférences publiques et d'une interview (à partir de la p. 12), elle a parlé de son travail souvent éprouvant en faveur des jeunes de la prison de Kondengui, dans un environnement où le bien-être de cette jeunesse n'a guère de valeur. Grâce au travail infatigable de « maman EMINED », il existe pour certains d'entre eux des lueurs d'espoir et des perspectives. Le fait que Florence garde sa bonne humeur, son rire contagieux et son attitude positive malgré tout ce qui lui pèse est un signe d'espoir.

Nous avons eu des frissons lors de la rencontre avec Gulnar Mamtimin, qui a surmonté sa peur de la répression et sa vulnérabilité personnelle pour raconter à son public le harcèlement inimaginable que la Chine fait subir à la population ouïghoure. Lisez son article à partir de la page 14.

Enfin, nous faisons revivre dans deux nécrologies des rencontres passées avec des personnes proches de l'ACAT.

Nous vous souhaitons beaucoup de bonnes rencontres – que ce soit au cours de la lecture ou dans votre vie quotidienne !



B. Ryser

Bettina Ryser Ndeye
Secrétaire générale

TABLE DES MATIÈRES

Appel urgent	2
Suivi de nos actions.....	3
Mouvement international des ACAT	
<i>FIACAT : rétrospective sur 2022</i>	7
Promotion des droits humains	
<i>Rapport alternatif au CAT</i>	8
<i>L'institution suisse des droits humains enfin fondée</i>	9
Soutien direct	
<i>EMINED : interview avec Florence Ngo Hongla</i>	10
Vie associative	
<i>Nécrologie de Mario Oppizzi</i>	13
<i>Nécrologie de Marie-Jeanne De Waegemaeker</i>	13
Contexte	
<i>Turkestan oriental : témoignage</i>	14
Vie associative	
<i>Cherchons renfort pour le Comité</i>	16
Prière	16
Impressum	16

MEXIQUE

Justice et réparation pour les victimes du 9N

Il y a deux ans et demi, la police de Quintana Roo a violemment dispersé une manifestation féministe à Cancún. Les policiers ont détenu et torturé des manifestantes et perpétré des violences sexuelles contre elles.



Veillée à Cancún, un an après le meurtre de Bianca Alejandrina Lorenzana Alvarado (« Alexis »).

Le 9 novembre 2020 (9N), des centaines de personnes ont manifesté dans la ville de Cancún (État de Quintana Roo) pour demander justice pour le féminicide de Bianca Alejandrina Lorenzana Alvarado. Cette femme de 20 ans avait disparu le 7 novembre 2020. Le lendemain, son corps avait été retrouvé dans des sacs poubelles à la périphérie de la ville.

Les autorités étaient tenues d'enquêter sur ce féminicide et de garantir le droit de manifester. Cependant, environ 80 policiers municipaux ont dispersé la manifestation en utilisant une force disproportionnée. Ils ont tiré avec des armes à feu, visant directement trois personnes. Les victimes n'ont pas reçu de premiers soins de la part des agents. Huit personnes, dont sept femmes, ont été détenues arbitrairement. Elles ont été torturées, y compris sexuellement pour deux d'entre elles.

Le 30 novembre 2020, la Commission des droits humains de Quintana Roo (CDH) a reconnu que la police municipale a fait un usage disproportionné

de la force, a procédé à des détentions arbitraires et a infligé des traitements inhumains et dégradants aux victimes. Elle a aussi reconnu que le Bureau du procureur général de Quintana Roo avait tenté d'accuser les victimes de crimes qu'elles n'avaient pas commis. Les recommandations que la CDH en a tirées n'ont pas été respectées, et pourtant elle a clôturé le dossier.

En mai 2021, le procès de 14 des policiers impliqués dans les événements du 9N s'est enfin ouvert. Ils sont accusés d'abus d'autorité, de blessures et de vol. Dans les semaines précédant le procès, les victimes ont subi un harcèlement accru. Elles ont aussi dénoncé que le Bureau du Procureur a refusé de recevoir les éléments qu'elles ont présentés, et a collecté des preuves avec négligence. En outre, certains des accusés sont en fuite et les responsables du haut niveau et de la Police nationale n'ont pas fait l'objet d'une enquête.

Par ces cas de torture, l'État mexicain viole de manière flagrante la Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture et la Convention des Nations unies contre la torture, qu'il a toutes deux ratifiées. En outre, il est légalement tenu d'accorder une réparation aux victimes de graves violations des droits humains. Cependant, bien que la Commission exécutive de protection des victimes de Quintana Roo ait décidé d'accorder des réparations aux victimes du 9N, les impacts psychosociaux subis ont été négligés et les victimes n'ont pas été véritablement impliquées dans le processus. EC

SOURCES : ACAT-France, Commission mexicaine pour la défense et la promotion des droits humains, Comité des victimes 9N, Front Line Defenders, Amnesty International



Dans la lettre d'intervention, il est demandé à la Gouverneure de l'État de Quintana Roo de prendre les mesures nécessaires pour mener une enquête effective et impartiale sur les événements qui se sont produits pendant et après le 9N ; d'accorder une réparation intégrale aux victimes et à leurs familles, en tenant compte des effets physiques et psychosociaux subis ; de garantir l'accès à la justice pour les journalistes et les manifestantes agressées et de veiller à ce que les défenseurs et défenseuses des droits humains à Quintana Roo puissent poursuivre leur travail sans restrictions ni craintes de représailles.

Lettre à la Gouverneure de l'État de Quintana Roo

Mme María Elena Hermelinda Lezama Espinosa
Gobernadora del Estado de Quintana Roo
Palacio de Gobierno
Av. 22 de Enero NO.001 Col. Centro
C.P. 77000. Chetumal
Quintana Roo
MEXIQUE

Port : 2.30 fr.

Copie à l'ambassade en Suisse

Mme Cecilia Jaber Breceda
Ambassadrice du Mexique
Weltpoststrasse 20
CH-3015 Berne

Port : 1.10 fr. (courrier A)

E-mail : informacionsui@sre.gob.mx

Délai d'intervention :
15 juillet 2023
Merci beaucoup !

Suivi de nos actions

Bonnes nouvelles

TOGO – Procès prometteur pour Jean-Paul Oumolou

Le 17 mai 2023 s'est tenue une audience devant la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), saisie par **Jean-Paul Oumolou**. Selon nos informations, les arguments des avocats de M. Oumolou ont globalement été suivis par la Cour, qui a estimé que le mémoire de défense de l'État togolais était irrecevable et que les autorités avaient fait preuve de négligence à l'encontre de l'ancien militant. Le verdict sera rendu le 31 octobre 2023.

Jean-Paul Oumolou, domicilié depuis dix-sept ans en Suisse, avait été arrêté le 4 novembre 2021, en représailles à

ses activités politiques contre le régime togolais. L'arrestation a eu lieu alors qu'il était en transit à Lomé, la capitale togolaise. Il a saisi la Cour de justice de la CEDEAO le 4 août 2022 pour atteintes à l'interdiction de la torture, violations de ses droits à l'intégrité physique et interdiction de détention arbitraire.

Le 15 mars 2022, l'ACAT-Suisse et l'ACAT-Togo avait conjointement écrit au ministre de la Justice du Togo pour demander la libération de Jean-Paul Oumolou. En l'absence de réponse, l'ACAT-Suisse avait ensuite lancé un appel urgent en mai 2022, exigeant la libération de Jean-Paul Oumolou et son accès à un médecin. Nous continuerons à suivre de près cette affaire.

SOURCE : Communauté Togolaise de Suisse (CTS) • AU 05-2022, FU 09-2022

IRAN – Des peines de mort commuées

En avril, le procès concernant la mort d'un membre d'une milice a pris une nouvelle tournure devant la Cour suprême. Les 14 accusés avaient auparavant été condamnés à mort. En lieu et place, onze accusés ont été condamnés à des peines de prison de plusieurs années et trois hommes ont été graciés.

La condamnation à mort du médecin **Hamid Ghare Hasanlou** a été commuée en une peine de 15 ans de prison. Son épouse **Farzaneh Ghare Hassanlou**, également inculpée, devra passer cinq ans en prison. Suite à la torture, l'état de santé de Hamid Ghare Hasanlou est très préoccupant. Son épouse est également en mauvaise santé. Malgré cela, ils ne reçoivent aucun traite-

ment médical. Le couple a été accusé de « propagation de la corruption sur terre ». Cette accusation est souvent utilisée par les autorités iraniennes pour faire taire les manifestants. À l'issue du même procès, l'acteur **Hossein Mohammadi**, qui risquait la peine de mort, a été condamné à 10 ans de prison.

Il n'est pas impossible que la pression de la communauté internationale sur l'Iran, à laquelle l'ACAT ainsi que de très nombreuses ONG ont participé, ait joué un rôle dans la décision de la Cour Suprême de ne pas confirmer la peine de mort ordonnée à l'encontre des 14 accusés par les instances inférieures.

SOURCES : [IranWire](#), [Tagesspiegel](#), [Human Rights Activists News Agency](#) • AU 01-2023

CHINE – Un journaliste-citoyen libéré après trois ans

Fang Bin a été libéré le 30 avril. Il a purgé une peine de trois ans de prison. L'ancien entrepreneur avait disparu il y a trois ans après avoir couvert la situation dans la ville de Wuhan suite à l'apparition du coronavirus. Il a longtemps été porté disparu.

Fang Bin aurait été condamné dans le cadre d'un procès secret devant un tribunal de district de Wuhan pour avoir « attisé les querelles et semé le trouble ».

Actuellement, Fang Bin vivrait dans la rue. Sa famille aurait subi des pressions de la part des autorités pour ne pas l'accueillir. Il serait constamment surveillé et aurait

des difficultés à trouver un logement sûr. Une source a déclaré à Radio Free Asia : « Fang Bin erre dans sa ville natale et demande à Xi Jinping de le laisser vivre en paix ».

SOURCES : [Epoch Times](#), [The Guardian](#) • NdV 2020



Farzaneh et Hamid Ghare Hasanlou



IMAGE : Youtube (capture d'écran)

Restons vigilants

RWANDA – Premier contact avec les autorités

Le 2 juin, Katleen de Beukeleer et Etienne Cottier, du Secrétariat de l'ACAT-Suisse, se sont rendus à l'ambassade du Rwanda, à Genève. Ils y ont rencontré Madame l'ambassadeur Chantal Rwakazina. À cette occasion, ils ont abordé les cas du reporter **Dieudonné Niyonsenga** et de feu le journaliste **John Williams Ntwali**.

Condamné en 2021 pour avoir exercé le métier de journaliste sans posséder de carte de presse, Dieudonné Niyonsenga est actuellement détenu dans la prison de Kigali, la capitale rwandaise. L'ACAT-Suisse a fait part à l'ambassadeur de ses vives inquiétudes quant à la situation du reporter, ce dernier ayant affirmé avoir été électrocuté et passé à tabac par les gardiens de sa cellule. D'après des sources proches de M. Niyonsenga, il ne recevrait pas non plus la nourriture qu'il achète en prison et serait harcelé par deux codétenus qui le menaceraient de mort. L'ambassadeur a affirmé ne pas être au courant des allégations de torture de M. Niyonsenga – une déclaration qui n'a pas convaincu. En effet, M. Niyonsenga avait déjà publiquement dénoncé les actes de torture subis en détention lors de son procès en appel. Les autorités étaient donc informées des violations subies, mais n'ont pas ouvert d'enquête pour élucider les faits. Les représentants de l'ACAT ont demandé à l'ambassadeur de protéger impérativement M. Niyonsenga contre toutes formes de mauvais traitements.

La rencontre a également été l'occasion d'adresser le décès du journaliste John Williams Ntwali, considéré comme le dernier journaliste indépendant au Rwanda. Les circonstances de l'accident de moto, dans lequel il a laissé sa vie le 18 janvier 2023, ont suscité d'importantes critiques de la part de la communauté internationale. L'absence de rapports de police, le défaut de l'heure de l'accident et le manque d'observateurs objectifs lors de la procédure judiciaire – autant d'irrégularités qui ont été relevées à l'ambassadeur. Avant son décès, le journaliste avait notamment publié des articles sur les victimes de torture qui s'étaient opposées au régime du président au pouvoir depuis plus de vingt ans, Paul Kagamé.

Enfin, cet entretien avec a permis à l'ACAT de remettre à l'ambassadeur la pétition lancée en faveur de Dieudonné Niyonsenga lors de la Journée des droits de l'homme 2022, qui avait récolté 3311 signatures. L'ambassadeur s'est engagée à transmettre les feuilles de signature au ministre de la Justice rwan-



Etienne Cottier à Genève, juste avant la remise des 3311 signatures

dais. L'ACAT s'efforce de poursuivre ce dialogue directement avec le ministère de la Justice au Rwanda.

CAMP 12-2022, FU 04-2023

NICARAGUA – Libération de prisonniers politiques

En janvier 2023, nous avons lancé un appel, préparé par l'ACAT-Espagne, en faveur des prisonniers politiques et du respect de leurs droits au Nicaragua.

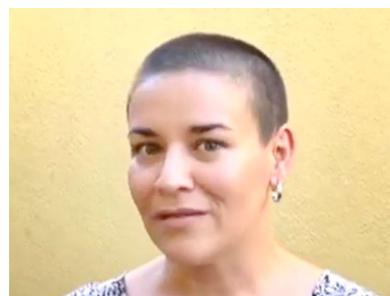
En février, de nombreux médias ont annoncé que le gouvernement nicaraguayen avait libéré 222 prisonniers politiques. Les personnes libérées ont été immédiatement expulsées aux États-Unis. L'ACAT-Espagne confirme que parmi eux se trouvent les six personnes dont nous avons mentionné le nom lors de notre appel : **Tamara Dávila,**

Ana Margarita Vijil, Dora María Téllez, Roger Reyes, Irvin Larios et Miguel Mendoza.

Selon tagesschau.de, le Parlement avait adopté une réforme constitutionnelle visant les prisonniers politiques incarcérés, afin de retirer la nationalité nicaraguayenne aux « traîtres à la patrie ». Cette révision viole pourtant l'article 15, paragraphe 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité.

Au tribunal, le juge a lu les motifs de l'expulsion pendant une émission de télévision : « Conformément à la résolution du 8 février 2023, nous ordonnons l'expulsion immédiate de 222 personnes. Elles ont été condamnées pour des actes qui portent atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'autodétermination du peuple, pour incitation à la violence, au terrorisme et à la déstabilisation économique, mais aussi pour atteinte aux intérêts supérieurs de la nation. » Outre le soulagement que de nombreuses personnes aient échappé à la détention inhumaine, il y a malheureusement toujours lieu de s'inquiéter : quelques jours seulement avant la décision d'expulsion, cinq prêtres catholiques ont été condamnés par un tribunal du Nicaragua à de lourdes peines de prison pour « conspiration ». Il règne un climat de peur au Nicaragua, déclare selon tagesschau.de un contact anonyme de l'Église : « Nous ne pouvons rien faire ici sans être surveillés – sans que la police ou le gouvernement ne le remarque. Nous sommes tous contrôlés. »

SOURCE : [Tagesschau.de](https://www.tagesschau.de) • AU 12-2022



Tamara Dávila, l'une des prisonniers politiques libérés et expulsés.

SOUDAN DU SUD – Plainte devant les autorités judiciaires

Le 24 février, l'Union panafricaine des avocats (UPA) a déposé une requête auprès de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (CJAE) dans le but d'établir ce qu'il est advenu de **Morris Mabior Awikjok Bak**. Début février, ce dissident du gouvernement sud-soudanais aurait été arrêté arbitrairement au Kenya, où il avait cherché à se réfugier. Ensuite, il aurait été renvoyé de force au Soudan du Sud et placé en détention au secret. Par cette plainte devant la CJAE, les autorités du Soudan



du Sud seront appelées à apporter des éclaircissements sur ce qui est arrivé à Morris Mabior Awikjok Bak. Si ce dernier devait bien être détenu au Soudan du Sud, les autorités devraient garantir qu'il bénéficie régulièrement d'un accès à sa famille, à un avocat et un médecin. Dans la mesure où il n'est pas inculpé d'une infraction reconnue par le droit international, il devrait être relâché immédiatement.

Le 7 mars, l'ACAT avait adressé un appel urgent au Président du Soudan du Sud pour demander l'ouverture d'une enquête indépendante afin de déterminer le sort de Morris Mabior Awikjok Bak. En outre, nous demandons sa libération immédiate, une protection contre toute forme de torture et de mauvais traitements, ainsi qu'un accès aux membres de sa famille et au conseil juridique de son choix.

SOURCE : [Amnesty International](#) • AU 03-2023

Mauvaises nouvelles

MYANMAR – Guerre d'agression contre le peuple

Le 27 mars, Min Aung Hlaing, le chef de la junte militaire qui s'est emparée du pouvoir dans la nuit du 1^{er} février 2021, a annoncé une action résolue contre les « terroristes ». Ce terme est utilisé pour désigner les membres du National Unity Government, un gouvernement clandestin qui veut offrir une alternative aux relations diplomatiques avec les généraux. Il est composé de députés élus plusieurs mois avant le coup d'État.

En mars, l'ONU a constaté une augmentation de la violence dans le nord-ouest et le sud-est du Myanmar en raison de « frappes aériennes et de tirs d'artillerie indiscriminés, d'incendies massifs de villages pour déplacer les civils et de refus d'accès humanitaire ». Une école a été touchée lors d'un raid aérien sur le village de Let Yet Kone et jusqu'à 80 civils ont été tués dans l'État de Kachin,

au nord du pays. L'armée mène une guerre d'agression contre son propre peuple.

En avril, l'ACAT avait lancé un appel urgent demandant notamment à la junte militaire de cesser immédiatement les exécutions et de réinstaurer le moratoire sur la peine de mort, de libérer les personnes détenues pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, de mettre un terme à l'état d'urgence et de garantir un accès au pays pour les organisations humanitaires.

SOURCE : [Der Bund](#) • AU 04-2023

LITUANIE – Pushbacks légalisés

Fin avril, le parlement lituanien a décidé de légaliser le refoulement des migrants qui traversent illégalement la frontière. Cette décision officialise la pratique de « pushbacks », qui était déjà en vigueur à la frontière entre la Lituanie et le Bélarus depuis l'été 2021.

Or, quelques semaines auparavant, le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT) avait justement conclu qu'en exécutant des pushbacks à la frontière européenne, des pays comme la Lituanie recourent à des pratiques constitutives de torture.

L'ACAT suit de près la thématique des pushbacks. En juillet 2022, elle a lancé un appel urgent pour demander à la Pologne de cesser cette pratique à ses frontières.

SOURCES : [Conseil de l'Europe](#), [Nau](#), [Amnesty International](#) AU 07-2022, [CAMP](#) Vendredi saint 2021

BÉLARUS – Un journaliste « gracié » à la gloire du président

L'ancien critique du gouvernement **Roman Protassevitch** a été condamné début mai à huit ans de prison.

Peu de temps après, il a été gracié par le président Alexandre Loukachenko, selon ses propres dires. L'arrestation de Protassevitch en mai 2021 avait attiré l'attention internationale lorsque son avion avait été contraint d'atterrir au Bélarus.

Depuis son arrestation, Protassevitch a été présenté à plusieurs reprises à la télévision nationale. Il y a avoué sa culpabilité et témoigné son respect pour Loukachenko.

Ses proches et les experts en droits humains supposent qu'il a fait ces déclarations sous la pression et la torture. La grâce est interprétée comme le signe qu'il est désormais en phase avec le régime et ne représente plus une menace pour ce dernier. « Le dictateur peut ainsi faire étalage de sa prétendue miséricorde tout en montrant aux autres opposants les pressions inconcevables qu'ils



pourraient subir en détention », a déclaré à la SRF Callum MacKenzie, rédacteur pour l'étranger.

SOURCES : SRF, Der Bund, BBC • CAMP Vendredi saint 2022

IRAN – De nouvelles exécutions de manifestants

Le 19 mai, **Saeed Yaghoubi, Saleh Mirhashemi et Majid Kasemi** ont été exécutés. Ils avaient été arrêtés en novembre 2022 après avoir participé à des manifestations dans la ville d'Ispahan. Les experts en droits humains font état d'un manque de preuves contre eux et de graves tortures. « La rapidité choquante avec laquelle ces hommes ont été conduits à la mort illustre le mépris flagrant des autorités iraniennes pour le droit à la vie et à un procès équitable », écrit Amnesty International. Depuis le début des manifestations de masse en Iran en septembre 2022, sept manifestants ont déjà été pendus. Au moins 49 autres risquent la peine de mort. Les forces de sécurité de l'État ont tué plus de 500 manifestants (dont 71 enfants), ont mutilé et rendu aveugles d'innombrables autres, ont arrêté au moins 22 000 personnes et ont torturé et violé des prisonniers, dont des enfants. Ces atrocités ont été qualifiées de crimes contre l'humanité par Javid Rehman, rapporteur spécial de l'ONU pour l'Iran.

SOURCES : Center for Human Rights in Iran, UNO, Amnesty International • AU 01-2023



Saeed Yaghoubi, Saleh Mirhashemi et Majid Kasemi

BR, EC, KDB



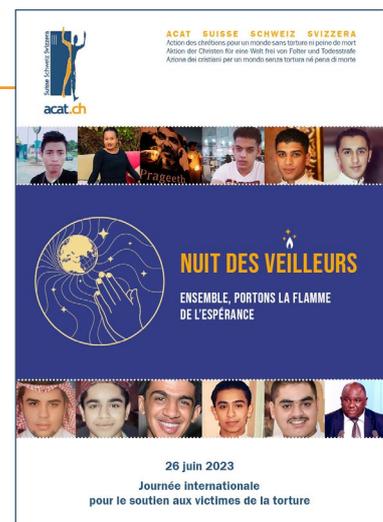
NUIT DES VEILLEURS

ENSEMBLE, PORTONS LA FLAMME DE L'ESPÉRANCE

Le 26 juin est la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture – une date clé pour le mouvement international des ACAT. La Nuit des Veilleurs, qui a lieu autour du 26 juin, crée une chaîne internationale de personnes qui soutiennent spirituellement les victimes.

De plus amples informations sur la Nuit des Veilleurs sont disponibles sur www.acat.ch. Vous y trouverez une brochure, des affiches et d'autres infos. Les personnes qui sont présentées cette année – représentatives de milliers d'autres – peuvent être contactées par écrit.

→ bit.ly/NdV-2023



Abréviations :

AU : appel urgent ; CAMP : campagne ; FU : follow-up ; NdV : Nuit des Veilleurs

FIACAT: rétrospective sur 2022

Notre organisation faîtière, la FIACAT (Fédération internationale des ACAT), a connu une fructueuse année 2022. Nous citons ici quelques chiffres impressionnants tirés de son rapport d'activité 2022.

- Soumission de **10 rapports alternatifs** (Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, France, Ghana, Niger, Suisse, Tchad et Togo) avec les ACAT auprès des Nations unies et de la CADHP*
- Contribution à **6 rapports thématiques de l'ONU et de la CADHP** sur les thèmes de la peine de mort, des défenseurs des droits humains et de la torture
- Co-organisation de **6 panels ou événements parallèles à l'ONU et à la CADHP**
- Co-organisation d'une **audition du président Paul Angaman par le Parlement européen** sur « l'Union africaine et ses mécanismes liés aux droits humains et à la démocratie »
- **Soutien de 11 ACAT dans leur plaidoyer auprès de la CADHP et des Nations unies** (Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Madagascar, Mali, Tchad, Togo et Suisse)
- La **détention préventive abusive (DPA)** est une raison principale pour la surpopulation et les mauvais traitements dans de nombreuses prisons. Dans le cadre de **projets** contre la DPA, lancés et accompagnés par la FIACAT, les ACAT de la République Démocratique du Congo, de Côte d'Ivoire et du Madagascar ont, en 2022 :
 - ◇ visité 92 prisons
 - ◇ tenu 48 rencontres de plaidoyer

L'ACAT-Côte d'Ivoire a identifié 671 cas de détention préventive injustifiée. Les personnes concernées ont été orientées vers les avocats référents du projet.

Les ACAT-Congo et Madagascar ont tenu des auditions de plus de 900 détenus.

* Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



→ Vous trouvez le rapport d'activité entier sur www.fiacat.org.



IMAGE : FIACAT

Des collaboratrices et collaborateurs de l'ACAT-Madagascar et de la FIACAT.

Rapport alternatif au CAT

Torture et mauvais traitements : améliorations nécessaires en Suisse

Quelle est la situation en matière de torture et de mauvais traitements en Suisse ? Dans un rapport récemment publié, l'ACAT-Suisse et douze autres ONG font un état des lieux. Le rapport est soumis au CAT, le Comité des Nations Unies contre la torture.

Texte : Etienne Cottier

Les 12 et 13 juillet prochain, le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) procédera au huitième examen de la Suisse. À cette occasion, le CAT analysera le rapport que la Suisse a soumis en 2019 sur la mise en œuvre de ses obligations de droits humains qui découlent de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants. En amont de cet examen, l'ACAT ainsi que douze autres ONG ont soumis un rapport conjoint sur la situation en matière de torture et de mauvais traitements en Suisse.

Long de 88 pages, ce rapport dit « alternatif » – par opposition au rapport du gouvernement suisse – relève notamment de sérieuses lacunes dans les domaines de la détention, de l'asile et des violences policières. L'ACAT a coordonné la rédaction de ce rapport.

Détention : l'accès aux soins est un problème

Dans les établissements de détention, l'accès aux soins est particulièrement problématique. Les personnes qui souffrent d'un trouble mental

Les personnes qui souffrent d'un trouble mental sont souvent placées indéfiniment dans un établissement pénitentiaire et ne reçoivent pas le traitement adéquat.

sont souvent placées indéfiniment dans un établissement pénitentiaire et ne reçoivent pas le traitement adéquat, ce qui a pour conséquence d'aggraver leur trouble ou d'en provoquer de nouveaux. En outre, la prévention du suicide est clairement inadéquate. Entre 2015 et 2021, il y a eu 111 décès en détention enregistrés en Suisse, dont près de la moitié sont dus à des suicides. L'état de crise dans lequel se trouvent les personnes en

détention avant jugement se reflète également dans les statistiques. Entre 2015 et 2021, 29 personnes ont mis fin à leurs jours en détention avant jugement, tandis que 17 suicides ont eu lieu pendant l'exécution d'une sanction pénale.

Asile : le Protocole d'Istanbul insuffisamment pris en compte

Dans le domaine de l'asile, la coalition d'ONG relève que le manuel pour enquêter efficacement sur la torture (Protocole d'Istanbul) était insuffisamment pris en compte dans les procédures d'asile. La coalition a ainsi appelé les autorités à prendre en considération la valeur probante accrue des expertises effectuées en conformité



avec le Protocole. Un autre aspect problématique dans le domaine de l'asile concerne la violation du principe de non refoulement lors des renvois Dublin et vers un soi-disant « État tiers sûr ». Dans ce contexte, la Suisse n'évalue pas systématiquement les risques du demandeur d'asile de manière individualisée. Au contraire, dans beaucoup de cas, les autorités se contentent de se référer aux obligations légales auxquelles l'État concerné est lié. Ainsi, entre 2019 et 2020, le CAT a considéré à deux reprises que la Suisse n'avait pas suffisamment établi si les recourants, en tant que victimes de torture, recevraient un accès à un hébergement et un traitement médical adéquats en Italie. En 2020, le Comité a également dû interrompre temporairement un rapatriement Dublin de la Suisse vers la Pologne.

Violences policières : manque de contrôle

Dans le domaine des violences policières, la coalition déplore qu'une banque de données relative aux plaintes déposées contre les membres de la force publique fait toujours défaut. Cette absence est d'autant plus préoccupante que les corps de police n'enregistrent pas systématiquement les plaintes déposées à l'encontre des policiers et ne mettent pas non plus les données à disposition du public. Aucune surveillance de la violence policière par les médias et la société civile n'est dès lors possible. En cas de plainte contre un membre des forces de l'ordre, la neutralité et l'indépendance nécessaires à la bonne marche de l'enquête font souvent défaut et les procédures accusent généralement un retard considérable. Les policiers accusés et les autorités d'enquête entretiennent également fréquemment des liens personnels. Pour cette raison, la coalition recommande à la Suisse d'implémenter dans tous les cantons des mécanismes indépendants habilités à recevoir et traiter les plaintes en matière des violences policières.

Le rapport alternatif de la coalition des ONG a été soumis le 12 juin 2023 au CAT. L'ACAT-Suisse et une délégation de la coalition rencontreront les membres du Comité le 11 juillet aux Nations Unies à Genève. •

→ Le rapport annuel complet est disponible sur bit.ly/CAT-Rapportalternatif2023.



L'institution suisse des droits humains enfin fondée !

Le 23 mai 2023, l'institution suisse des droits de l'homme a finalement été créée sur la base d'une décision du Parlement fédéral de 2021. Cet organe indépendant est chargé de contribuer à la mise en œuvre efficace des droits humains dans le pays. L'institution devra jouer le rôle d'interlocuteur entre les autorités, les milieux politiques et la société civile, aux niveaux national et international. Elle pourra être active aussi bien en termes de recherche, de suivi, de conseil politique, de sensibilisation ou de lobbying. Lors de l'Assemblée de fondation, l'ACAT-Suisse est devenue membre de la nouvelle institution.

Pendant plus de vingt ans, une centaine d'ONG, dont l'ACAT-Suisse, exigeaient la création d'une institution nationale des droits humains (INDH) en Suisse. En 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté les Principes de Paris, qui définissent les lignes directrices pour la conception d'une INDH. Selon ces principes, plusieurs critères doivent être remplis pour qu'une telle institution soit efficace : un fondement juridique, un mandat clair, une indépendance totale, une représentation pluraliste, incluant la société civile, ainsi qu'une infrastructure et un financement suffisants. C'est sur ce dernier point que le bât blesse. En effet, dans son projet de loi, le Parlement et le gouvernement ont décidé de n'attribuer qu'un montant annuel d'un million de francs pour les quatre premières années de l'institution (en sus des contributions aux infrastructures des cantons, d'un montant indéterminé). Ces ressources financières sont donc beaucoup plus faibles que celles d'États comparables, qui ont en outre un niveau de salaire plus faible et ne connaissent généralement pas les défis du multilinguisme et du fédéralisme.

Néanmoins, il convient de saluer la fondation de l'INDH en Suisse. Il s'agit d'un pas important envers le renforcement de la protection des droits fondamentaux, qui ponctue deux décennies de plaidoyer des ONG suisses auprès des autorités. À l'avenir, notre engagement se poursuivra en faveur d'un financement adéquat, pour que l'institution puisse fonctionner en toute indépendance, conformément aux Principes de Paris. EC



Le Comité de la nouvelle Institution suisse des droits humains

« Chaque année, je vois un ou deux jeunes mourir »

À Yaoundé, Cameroun, la détention « provisoire » des mineurs peut durer des mois, voire des années. Une fois enfermés, les jeunes ne peuvent plus attendre grand-chose de l'État : les dossiers judiciaires se perdent, les maladies pendant la détention ne sont pas traitées. Florence Ngo Hongla, directrice de notre partenaire de projet EMINED, accompagne ces jeunes. Dans notre interview, elle parle de leur vie quotidienne en prison et explique comment l'avocat d'EMINED parvient à les faire libérer.

Interview : Katleen De Beukeleer

ACAT-Suisse – Un enfant en prison : difficile à s'imaginer. Qu'ont fait ces jeunes pour atterrir en prison ?

Florence Ngo Hongla – La plupart des jeunes sont en prison pour des vols simples, par exemple parce qu'ils ont volé un portable ou de la nourriture. Certains jeunes sont même en prison parce qu'ils ne possèdent pas de carte d'identité, comme c'est souvent le cas des orphelins pour qui on n'a jamais établi d'acte de naissance. Parfois, on a aussi des mineurs qui ont commis des crimes, mais c'est vraiment la minorité. Ce sont presque tous des garçons, en général issus de familles pauvres, qui vivent dans des conditions misérables. La raison pour laquelle ces familles ne sont souvent pas en mesure d'aider leurs enfants en prison est qu'elles ne peuvent leur payer ni avocat, ni nourriture, ni subvenir à d'autres besoins urgents.

La nourriture n'est pas mise à disposition par la prison ?

La prison offre un seul repas par jour, tous les jours le même menu : du maïs avec des haricots, ou du riz avec une soupe aux arachides grillées. Parfois, un peu de poisson séché est rajouté

En avril, Florence Ngo Hongla était en visite en Suisse. L'ACAT-Suisse a organisé deux rencontres avec elle à Berne et à Neuchâtel pour les membres et les personnes intéressées.



pour donner du goût. C'est tout. Ce menu journalier cause la malnutrition et des maladies. Beaucoup de jeunes développent des troubles de la vue et restent petits par manque de nutriments. Nous essayons d'aider autant que possible, et à Noël, nous organisons toujours une fête avec un repas équilibré. Mais les ressources d'EMINED ne suffisent pas pour financer des bons repas tous les jours.

Les jeunes sont-ils soignés quand ils sont malades ?

Il y a un seul médecin généraliste

pour la prison entière, qui compte plus de 4000 détenus. La pharmacie de la prison est quasiment vide. Les consultations chez des spécialistes sont très rares, car trop chères en général.

... Et si les maladies graves ne sont pas traitées ...

Chaque année, je vois un ou deux jeunes mourir. Ils sont emmenés à l'hôpital, mais seulement au dernier moment, quand on ne peut souvent plus rien faire. C'est extrêmement dur de voir les jeunes souffrir et pleurer,

ils ont besoin de nous, ils m'appellent «maman EMINED». Malgré mon amour pour eux et ma colère contre le système, j'ai pourtant dû construire un mur invisible autour de moi – sinon j'aurais arrêté de me battre.

Quels sont les autres problèmes à Kondengui ?

La surpopulation reste un problème principal qui en cause plein d'autres. La prison de Kondengui, prévue pour 800 prisonniers, abrite plus de 4000 personnes. Les conditions hygiéniques sont lamentables. Une seule cellule de douze mètres carrés doit être partagée par environ dix personnes. Parfois, les détenus n'ont même pas de matelas pour dormir.

Quelle est la cause de cette surpopulation ?

L'une des causes est le grand nombre de prisonniers en détention provisoire, qui n'ont donc pas encore été jugés. Dans le quartier des jeunes, comme on l'appelle, on a 90 prisonniers en détention provisoire, sur un total de 130 détenus. Selon la loi, la détention provisoire est limitée à une durée de six mois et tous les détenus ont le droit d'être défendus par un avocat d'office. Mais la plupart des avocats refusent de faire ce travail, car ils sont à peine payés. Les dossiers s'empilent, la captivité s'éternise. Parfois, les dossiers des jeunes sont, par manque d'un avocat, abandonnés ou même perdus. Certains jeunes restent en prison pendant trois ou quatre ans pour un vol simple. Dans ce domaine aussi, EMINED intervient : notre avocat s'assure que les jeunes soient jugés.

Un seul avocat pour 130 jeunes : il doit faire une sélection ?

Avec l'argent collecté par l'ACAT, notre avocat peut traiter les dossiers d'environ quarante jeunes par an. Les jeunes sont pris en charge selon l'ordre chronologique de leur arrivée en prison. Dès qu'il a retrouvé le dossier, l'avocat relance et accompagne la procédure judiciaire pour que le jeune soit jugé le plus rapidement possible. De nombreux jeunes sont

condamnés à une amende. S'ils ne peuvent pas la payer, comme c'est souvent le cas, leur détention se prolonge de trois à six mois. Récemment, un garçon qui avait volé un téléphone portable a été jugé à un an de détention et une amende. Malgré le fait qu'il avait déjà passé deux ans en prison avant son jugement, il a été obligé de payer son amende.

Existe-t-il des peines d'intérêt général ?

En théorie, oui, mais elles ne sont jamais appliquées. Le Cameroun a de bonnes lois, mais elles restent souvent lettre morte. Depuis les vingt ans que je fais ce travail, je n'ai vu aucun changement.

Comment se passe le contact avec les familles des jeunes ?

Les jeunes n'ont pas le droit de téléphoner. Les familles ne sont jamais informées d'aucune des démarches de la part des autorités, donc ce sont les ONG qui le font. Seulement quand il y a des amendes à payer, les familles sont contactées. Mais à

« Les jeunes n'ont pas le droit de téléphoner. Les familles ne sont jamais informées d'aucune des démarches de la part des autorités, donc ce sont les ONG qui le font. Seulement quand il y a des amendes à payer, les familles sont contactées. »

Kondengui, il y a aussi des mineurs qui n'ont pas de famille. Pour certains d'entre eux, c'est même un soulagement de pouvoir venir en prison. Ils



IMAGE : EMINED

« Ils m'appellent «maman EMINED» : depuis vingt ans, Florence Ngo Hongla travaille dans la prison de Kondengui à Yaoundé.

se sentent mieux protégés qu'à l'extérieur, où ils peuvent être tués par n'importe qui.

Y a-t-il de la violence au sein de la prison ?

Les jeunes sont parfois maltraités par les gardiens : ils sont enchaînés pendant plusieurs jours ou enfermés dans des cellules dites «disciplinaires». Par contre, il n'y a quasiment pas de violence entre les mineurs. Ils sont en permanence à la recherche d'aide et essaient de s'entraider.

Le travail d'EMINED est-il apprécié ?

Oui, vraiment tous les jeunes nous apprécient. Des petites mesures comme la désignation d'un «chef de propreté» pour chaque cellule promeuvent la responsabilité de chacun. Tous les mineurs doivent aller à l'école dans la prison, qui est également mise en place par des ONG et qui leur donne une structure. L'enseignement est assuré par des détenus. En plus, nous offrons des ateliers d'informatique, de cordonnerie et de couture. Les jeunes confectionnent des objets comme des sacs à dos, des cabas ou des sandales qu'ils

vendent aux autres prisonniers et aux visiteurs. Les revenus leur permettent d'acheter quelque chose à manger.

L'école et les ateliers préparent bien les jeunes à la réinsertion dans la société après leur libération ?

Les jeunes prisonniers ont beaucoup de retard au niveau scolaire, mais pas mal d'entre eux réussissent quand même à passer les examens scolaires. Parfois, nous devons d'abord faire toutes les démarches financières et administratives pour leur fournir une carte d'identité, sans

laquelle ils ne peuvent pas s'inscrire aux examens.

Pour les jeunes n'ayant pas de soutien de leur famille, la réinsertion est difficile. Souvent, ils reviennent à Kondengui ; on les appelle des «récidivistes». De l'autre côté, nous avons vu de nombreux destins se tourner vers le bien : des jeunes qui sortent de prison avec une formation, qui trouvent un emploi et décident de ne plus jamais retourner en prison. Il n'existe pas de plus beau cadeau pour moi que de voir des jeunes qui apprennent à voler de leurs propres ailes. •



EMINED

EMINED, c'est l'**Encadrement des Mineurs en Détention**. EMINED est une organisation non gouvernementale reconnue par l'État du Cameroun.

Florence Ngo Hongla et son assistante sont les seules employées d'EMINED. Elles sont soutenues par de nombreux bénévoles. L'avocat d'EMINED travaille sur mandat.

Depuis sa création en 2004 par Pierre Eoné, EMINED est **partenaire de projet de l'ACAT-Suisse**, qui soutient financièrement l'aide juridique pour les détenus mineurs. Tous les deux ans en automne, l'ACAT-Suisse organise une collecte de dons pour EMINED.

Le grand souhait d'EMINED, c'est d'élargir ses activités actuelles et d'y intégrer d'autres domaines.

Vos dons sont les bienvenus à tout moment :



ACAT-Suisse, 3011 Berne
avec mention « EMINED »
IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7

→ Pour en savoir plus sur EMINED :
acat.ch/fr/projets/emined

→ Au Cameroun et dans de nombreux autres pays d'Afrique, la détention préventive abusive est une raison importante de la surpopulation carcérale, qui entraîne souvent des conditions de détention inhumaines. C'est pourquoi la FIACAT (Fédération internationale de l'ACAT) mène depuis 2014 des projets visant à lutter contre la détention préventive abusive.

Pour en savoir plus sur la FIACAT, consultez la page 7.

Quelques exemples de l'utilité de votre argent :

- ◆ CHF 50.- permettent à l'avocat de clarifier la situation lors d'un premier entretien avec le jeune et d'ouvrir un dossier.
- ◆ CHF 100.- permettent de payer l'amende d'un jeune, ce qui lui évitera de voir son séjour en prison prolongé en compensation de la somme due.
- ◆ CHF 225.- permettent le financement de l'aide et de la représentation juridique d'un jeune par l'avocat d'EMINED.



Nécrologie de Mario Oppizzi

Dans sa 81^e année, Mario Oppizzi est décédé le 1^{er} avril 2023 à Fribourg. Assistant de la secrétaire générale de l'époque, Mario a travaillé à l'ACAT-Suisse de 1985 à 1997 et a ainsi marqué les débuts de notre organisation. Laborantin de formation, il a trouvé à l'ACAT un poste qui correspondait à son grand cœur pour les êtres humains. Les violations des droits humains dans des pays lointains le préoccupaient beaucoup et l'engagement contre ces violations le motivait dans son travail. Mais il était également attentif aux abus dans notre propre pays et s'est engagé avec force pour un droit d'asile généreux ainsi que pour les requérants d'asile déboutés qui risquaient d'être torturés ou emprisonnés s'ils étaient renvoyés dans leur pays d'origine.

Après son départ et sa retraite, Mario est resté proche des préoccupations de l'ACAT et en particulier de Yavuz Binbay et de son organisation SOHRAM en Turquie. Pour certains membres de longue date, la voix chaude et sonore de Mario résonne encore dans leurs oreilles, mais elle s'est maintenant éteinte. Merci, Mario, pour ton grand cœur pour les opprimés et les défavorisés du monde entier ! BR

Nécrologie de Marie-Jeanne De Waegemaeker

Après le décès de sa membre Marie-Jeanne De Waegemaeker, le groupe ACAT de la Veveyse lui a rendu hommage par la lettre suivante, lue lors de la cérémonie funéraire :

« Au revoir Marie-Jeanne, notre petite souris, tu resteras pour nous l'image de l'humilité, de la bonté et de la piété. Ta ponctualité et ta perfection en toutes choses composaient ton bagage, d'où émergeaient l'humour, la bonne humeur et une grande douceur.

Pendant un bon bout de temps tu fus notre responsable au sein de l'ACAT, qui représentait pour toi un peu ta famille. Ton dévouement fut irréprochable en tous points et ton cœur grand comme ça, pour toujours rendre service.

Bien des prisonniers ont repris courage à la vie et retrouvé l'espoir grâce aux messages reçus de ta part.

Tu cachais une âme d'artiste infatigable, décorant bougies et cartes de vœux avec les pétales des fleurs de ton jardin. Que de bonheur distribué de parts et autres !

Marie-Jeanne, tu resteras pour chacun de nous l'exemple d'une personne vivante et pleine d'amour pour chacun.

*Comme le proclamait St François de Sales :
'Rien par force, tout par amour.'*

Tu nous manques déjà, petite Marie-Jeanne.

Ta famille ACAT »



IMAGE : groupe ACAT de la Veveyse

Marie-Jeanne De Waegemaeker, 1937-2023, était active dans le groupe ACAT de la Veveyse, qu'elle a dirigé pendant une vingtaine d'années.

Témoignage

« Les Chinois Han se sont installés dans la maison de mes parents »

Gulnar Mamtimin est Ouïghoure mais vit en Suisse depuis 23 ans. Son pays d'origine est la province chinoise du Turkestan oriental. Elle raconte les violations inimaginables des droits humains perpétrées par la Chine contre les membres de sa parenté. Personne n'est épargné.



« J'aimerais vous raconter une histoire sur ma famille. Ce que je vais vous dire peut vous paraître irréel. Mais tout ce que je dis est vrai.

Il y a encore six ans, je racontais comme dans un conte de fées sans fin heureuse : mes grands-parents sont issus d'une famille très riche. Le parti communiste les a punis (les parents de mon père) en tant que propriétaires terriens et les a envoyés en exil. En raison d'un travail trop dur et de mauvaises conditions, ils sont morts prématurément. En 2001, j'ai connu un garçon de vingt ans dont les organes internes ont été prélevés six mois après son arrestation illégale et dont le corps a été rendu à sa famille. Il a été immédiatement enterré, en présence d'une escorte massive de la police.

La voisine de mes parents, Reyhangul, a vu sa grossesse interrompue de force à neuf mois. Je connais beaucoup de femmes qui ont avorté. Certaines d'entre elles ont été forcées de consulter un médecin. La contrainte ne provenait pas de la police ou directement des autorités, mais des peines encourues si la grossesse se poursuivait.

En 1998, j'ai fait interrompre une grossesse de deux mois à l'hôpital Bruderholz de Bâle, alors que je rendais visite à mon mari dans cette ville. Sinon, j'aurais été sévèrement punie à mon retour à Urumqi et on m'aurait fait avorter de toute manière. Mon premier fils n'avait pas encore trois ans. C'est l'âge qu'il aurait dû atteindre pour que je puisse poursuivre ma deuxième grossesse. Aujourd'hui encore, je regrette cette décision.

La sœur de ma camarade de classe, Mirwangul, était en prison parce qu'elle avait enseigné le Coran à d'autres personnes. Je l'ai vue en avril 2015, après sa sortie de prison. Elle était assise au bord de son lit, recroquevillée sur elle-même ; sa posture ressemblait à la lettre grecque

« Je ne sais pas comment mon père est mort ni où il a été enterré. »

oméga. Je ne voulais pas la photographier. J'avais peur que la police contrôle mon téléphone et me cause des problèmes. Il était courant que la police fouille tous les téléphones, partout où elle le jugeait bon. Mirwangul est morte peu de temps après.

Je n'ai pas revu ma camarade de classe, la sœur de Mirwangul, lors de ma visite en 2016, car elle avait été enfermée pour dix ans. Sa mère est également morte de chagrin la même année.

En été 2015, mon beau-frère et trente autres personnes ont été condamnés à une peine de prison pour avoir célébré le thé mensuel ouïghour et le Ramadan. Tous ont été condamnés à des peines de quatre à dix-sept ans de prison. Mon beau-frère a écopé de dix ans.

Je me souviens qu'en juillet 2017, j'ai appelé ma famille. C'était ma mère au téléphone : « Ma chère, nous allons bien, la police a dit que nous ne devons pas donner de

i

La minorité turcophone, majoritairement musulmane, qui vit dans la province chinoise du Turkestan oriental (« Xinjiang » en chinois) est soumise depuis des années à une forte répression. De plus en plus d'experts qualifient cette situation de génocide. L'ACAT-Suisse a mis en lumière la situation au Turkestan oriental dans le cadre de sa campagne du Vendredi saint 2021.





Gulnar Mamtimin :

« Les quatre femmes sur cette photo sont ma mère et mes tantes. Elles ont toutes entre 64 et 75 ans et ont travaillé comme infirmières.

La première femme à gauche est la femme de mon oncle. Elle parle le chinois comme langue maternelle. Elle est devenue directrice d'un hôpital privé. Elle a été arrêtée en 2018 et condamnée à 25 ans de prison. Avec l'aide de sa fille et de sa sœur en Turquie, elle est sortie de prison il y a trois ans. Mais elle est restée isolée chez elle.

La deuxième femme en partant de la gauche est ma mère. À droite, il y a sa sœur. Elle a été condamnée à dix-sept ans de prison. Il y a deux ou trois mois, j'ai appris qu'elle était sortie de prison pour se faire soigner d'un cancer.

La femme à l'extrême droite est la femme de mon autre oncle. Elle a disparu en novembre 2019. Je ne sais pas où elle est maintenant. Son fils, mon cousin, a également disparu. »

nouvelles pendant un certain temps ». Elle a raccroché. Notre communication normale a pris fin à partir de ce jour-là.

J'ai perdu mes parents. Je me sens comme quelqu'un qui a perdu son enfant. Le 27 avril 2018, j'ai appelé une dernière fois à la maison. Mon père m'a dit de ne plus jamais revenir à la maison et a raccroché. C'est la dernière chose que j'ai entendue de lui.

Mon père a dû quitter sa famille quand il avait cinq ans. Toute sa vie, il a eu peur des Chinois et a évité de les fréquenter. Les dernières années de sa vie, il a été séparé de ses enfants et forcé de vivre sous le même toit que des Chinois Han, dans la peur et sous un contrôle strict. Les Chinois Han se sont fait passer pour des membres de la famille et se sont installés dans la maison de mes parents. Il est mort en 2018 dans une grande solitude. Je ne sais pas comment il est mort ni où il a été enterré. Je ne sais rien du frère et de la sœur de mon père, ni de leur famille.

Mon frère a été placé dans un camp en août 2017. La raison de son internement, c'était le voyage de mes parents à Istanbul en 2009. Comme ils étaient trop vieux et trop faibles pour les camps, mon frère a été enfermé à leur place. Selon moi, il a passé deux ans dans le camp. D'après mes informations, il est maintenant chauffeur de camion et est déjà devenu un robot en chair et en os.

Ma mère avait sept frères et sœurs en tout. Dans chaque famille, au moins une personne a été emprisonnée, et plusieurs d'entre elles ont subi ce qu'on appelle la « rééducation ». Parmi nos proches, je sais qu'une trentaine de personnes ont été emprisonnées. Ce ne sont que celles dont nous avons connaissance.

Cela fait sept ans que j'ai vu ma mère et mes proches pour la dernière fois. Pendant deux ans, je n'ai reçu aucune information sur eux. Ma mère, qui a 75 ans, souffre d'hypertension et de diabète. Elle vieillit de plus en plus et je passe mes journées à me languir d'elle et à m'inquiéter pour elle. Entre-temps, j'ai pu voir par des

canaux indirects que ma mère est toujours en vie. Mais je ne sais pas comment elle vit et je n'ai jamais pu lui parler. Je ne sais pas combien d'histoires douloureuses je peux vous raconter. Pendant de nombreuses années, j'ai gardé le silence et je n'ai pas participé à la politique. Mais la réalité m'a obligée à parler. Pourquoi ai-je décidé de vous raconter mon histoire ? Pour vous mettre en garde contre la Chine. Pour que nos enfants ne soient pas dépendants de la Chine à l'avenir. » •

→ Gulnar Mamtimin a lu ce texte lors de l'événement « Les Ouïghours racontent. Récits populaires et contexte politique au Turkestan oriental ». L'événement a été organisé conjointement par l'ACAT-Suisse, la Société pour les peuples menacés, Justice for Uyghurs et Uyghur Academy, ainsi que par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Il a eu lieu le 24 mai 2023 à Berne.

Cherchons renfort pour le Comité

L'ACAT-Suisse cherche des personnes à l'adrénaline positive, croyantes ou respectueuses d'un engagement chrétien « humaniste », pour leur offrir une place au sein de son Comité bénévole.

Pré-requis :

- capacité et envie de travailler en équipe avec inventivité et bienveillance
- maîtrise au moins passive des deux langues de travail (français et allemand)
- intérêt à investir ses connaissances et sa motivation, en tandem avec un membre du Secrétariat, dans un des domaines suivants :
 - ◇ la communication et les réseaux sociaux
 - ◇ le droit
 - ◇ les finances
 - ◇ le management
 - ◇ les réseaux internationaux (FIACAT)

Lieu : Les réunions se tiennent à Berne (près de la gare) ou exceptionnellement en ligne.

Entrée en fonction : dès que possible.

Questions / candidatures / contact :

Christine Morerod, Présidente :
ch.morerod@acat.ch

Bettina Ryser, Secrétaire générale :
b.ryser@acat.ch, +41 (0)31 312 20 44



Le Comité et le Secrétariat vous remercient chaleureusement de votre engagement et vous souhaitent des journées d'été paisibles et reposantes.



PRIÈRE

Seigneur, garde-nous, Seigneur, sauve-nous,
et viens marcher sur nos routes !
Sois l'eau et le pain / sur le chemin,
et que Ta main nous bénisse !

Seigneur, garde-nous, Seigneur, sauve-nous,
viens alléger nos souffrances !
Sois claire chaleur, / Beauté, douceur,
Dans les jours de froid et d'ombre !

Seigneur, garde-nous, Seigneur sauve-nous,
et viens, du mal nous délivrer !
Sois force de paix / au loin, au près,
sois amour qui nous fait vivre !

Seigneur, garde-nous, Seigneur, sauve-nous,
Ta paix toujours sur nous veille !
Sois par Ton Esprit, / en Jésus-Christ,
notre espoir et notre guide !



Extrait du livre « Alléluia », Editions Olivétan (62-84)

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Gulnar Mamtimin, Christine Morerod (ChM), Bettina Ryser Ndeye (BR), Yvette Spicher (YS)

Conception Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** septembre 2023

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse @ acat_ch acat_ch



Votre don en bonnes mains.